



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

ARRETE N° 2026-004

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À M. DIMITRI COULOUVRAT, TROISIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente de la Communauté de communes du Plateau du Russey,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création et statuts de la Communauté de communes du Plateau du Russey ;

Vu la délibération n° 2026-016 du conseil communautaire en date du 8 avril 2026 fixant le nombre de vice-présidents ;

Vu la délibération n° 2026-017 du conseil communautaire en date du 8 avril 2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne administration de l'établissement, de donner délégation de fonctions et de signature à M. Dimitri COULOUVRAT;

A R R E T E

Article 1er – Délégation de fonctions

Délégation de fonctions est donnée à M. Dimitri COULOUVRAT, troisième vice-président, pour suivre et traiter, sous l'autorité et la surveillance de la Présidente, les affaires relevant de l'attractivité et du rayonnement économique, touristique et culturel.

Article 2 – Contenu de la délégation

La présente délégation porte notamment sur :

- le développement économique du territoire et la politique de l'emploi ;
- l'aménagement, la gestion et le suivi des zones d'activités économiques ;
- les relations avec les entreprises, les partenaires institutionnels et les acteurs du monde économique ;
- le lien avec le monde agricole dans sa vocation économique ;
- le développement touristique, les politiques contractuelles correspondantes et les relations avec l'office de tourisme ainsi qu'avec les différents acteurs et partenaires du secteur ;
- l'activité nordique ;
- la gestion et la valorisation des aires de camping-car, du patrimoine touristique et des sentiers d'intérêt communautaire ;
- la culture, dans sa dimension d'animation et de valorisation du territoire.

Article 3 – Délégation de signature

Dans le cadre de la présente délégation, M. Dimitri COULOUVRAT reçoit délégation de signature pour :

- les courriers courants ;

Date de transmission de l'acte: 17/04/2026

Date de reception de l'AR: 17/04/2026

- les notes, comptes rendus, convocations et documents préparatoires ;

- les échanges administratifs et techniques relevant de son champ de compétence ;

La présente délégation de signature s'exerce sous l'autorité de la Présidente et de l'AGED. Les compétences respectivement dévolues au conseil communautaire et au bureau.

Article 4 – Représentation

M. Dimitri COULOUVRAT est autorisé, dans le cadre de sa délégation, à représenter la communauté de communes dans les réunions, comités de pilotage, groupes de travail et échanges partenariaux relevant de son champ de compétence.

Article 5 – Date d'effet et durée

Le présent arrêté demeure applicable tant qu'il n'est pas rapporté ou modifié.

Article 6 – Notification, publicité et transmission

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié dans les conditions en vigueur au sein de la communauté de communes, transmis au représentant de l'État dans le département, transmis au comptable public et inscrit au registre des arrêtés.

Fait à LE RUSSEY, le 14 avril 2026

La Présidente.

Valérie pagnot

